Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A66/53**
Point 12.3 de l'ordre du jour provisoire **20 mai 2013**

Projet de budget programme 2014–2015

Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé

1. La dix-huitième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a eu lieu à Genève les 16 et 17 mai 2013 sous la présidence du Dr Jamal Thabet Nasher (Yémen).[1] Le Comité a adopté son ordre du jour.[2]

2. La présentation du point 3.3 de l'ordre du jour a fait ressortir la nature réaliste du budget programme, établi sur la base des recettes et dépenses passées et projetées, et fixant un budget de transition d'un montant de US $3977 millions avec une croissance zéro en valeur nominale des contributions fixées. Le budget programme 2014–2015 repose sur le projet de douzième programme général de travail ; il donne des détails complémentaires sur les produits et les prestations escomptées, y compris en soulignant les rôles et responsabilités aux trois niveaux de l'Organisation, conformément aux six fonctions essentielles.

3. Le Comité a constaté avec satisfaction les améliorations apportées par rapport aux versions précédentes du budget programme, relevant que la plupart des problèmes qu'il avait soulevés avaient été pris en compte et déclarant également son soutien à la proposition d'approuver le budget dans son intégralité.

4. Le Comité a observé la baisse du niveau des crédits alloués aux maladies transmissibles et la hausse des allocations à d'autres catégories, notamment les maladies non transmissibles. Il a été noté que le budget pour le travail sur la résistance aux antimicrobiens devra être suffisamment pris en compte dans le cadre du budget général.

5. Le Comité a demandé d'élaborer des critères et une méthodologie plus clairs pour l'affectation des ressources à l'échelle de l'Organisation, en tenant compte des recommandations du Corps commun d'inspection des Nations Unies. Un des membres du Comité a suggéré d'utiliser le modèle d'affectation des ressources au niveau des pays utilisé dans la Région des Amériques en tant qu'option pouvant s'appliquer au reste de l'Organisation en appui au processus de réforme.

6. Concernant le projet de résolution figurant dans le document A66/7 Add.1, un des membres du Comité a relevé avec inquiétude le manque de clarté quant aux principes et aux chiffres réels ayant un impact sur le projet de budget pour la Région de l'Asie du Sud-Est. Tout en comprenant les difficultés financières auxquelles l'Organisation est confrontée, ce membre s'est inquiété du fait que cette Région est la seule de l'OMS devant faire face à une diminution importante du budget pour l'exercice

[1] La liste des participants est disponible dans le document EBPBAC18/DIV./1.

[2] Document EBPBAC18/1.

2014-2015. Cette baisse est d'autant plus significative compte tenu des besoins existants dans la Région de l'Asie du Sud-Est et elle aurait des conséquences importantes sur les efforts régionaux à l'appui des orientations stratégiques de l'Organisation aux niveaux régional et national.

7. Conscient que le projet de budget programme est un budget de transition, le Comité a constaté que les coûts n'étaient pas entièrement chiffrés. Il a exprimé le souhait de voir à l'avenir un chiffrage complet des coûts, avec des cibles sur lesquelles le Secrétariat devrait plus clairement rendre des comptes. De plus, le Comité a demandé que la budgétisation au niveau des produits soit une composante essentielle du budget programme 2016–2017. Le Comité a aussi demandé davantage d'éclaircissements sur la définition des rôles du Secrétariat, des États Membres et d'autres partenaires pour obtenir les produits et les réalisations. Il faudrait également prendre en considération le nombre des produits et des indicateurs.

8. Des éclaircissements ont été demandés sur l'intégration du plan-cadre d'équipement dans le budget programme et une proposition a été faite pour que son financement soit inclus dans le dialogue sur le financement.

9. Un membre du Comité, prenant la parole au nom du groupe des Amériques, s'est référé à la résolution CE152.SS.R1, adoptée à la session extraordinaire de la cent cinquante-deuxième session du Comité exécutif de l'OPS, et a demandé à ce qu'une copie de cette résolution soit incluse en annexe au présent rapport.

10. De plus, ce membre du Comité a insisté sur la nécessité pour l'Organisation de veiller à ce qu'une méthodologie ascendante appropriée pour l'allocation stratégique des ressources soit adoptée dans les cycles de préparation des budgets programmes à l'avenir.

11. Le Secrétariat s'est félicité des observations faites et a insisté sur l'idée d'aligner complètement le budget, les recettes et les dépenses. En ce qui concerne l'allocation stratégique des ressources, le Secrétariat a expliqué qu'un groupe de travail, dirigé par le Président du Comité, allait être créé par le Directeur général afin d'élaborer un processus d'allocation des ressources. Les efforts se poursuivront pour préparer un budget programme assorti de coûts totalement chiffrés pour l'exercice 2016–2017. Le Directeur général a aussi attiré l'attention sur le fait qu'à l'avenir, le Secrétariat exercera une meilleure discipline budgétaire. Elle a noté que les financements à objet désigné n'étaient pas nécessairement un problème s'ils s'appliquaient à des domaines prioritaires et à un niveau élevé de la chaîne des résultats. Le financement de l'administration et de la gestion (le « générateur de valeur ») restait un sujet de préoccupation pour le Secrétariat.

RECOMMANDATIONS À L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

12. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter le projet de résolution figurant dans le document A66/7 Add.1.

13. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a également recommandé à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter le projet de décision suivant :

> La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé a décidé de prier le Directeur général de proposer, pour examen par la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, en consultation avec les États Membres, une nouvelle méthodologie d'allocation stratégique des ressources à l'OMS, qui commencera à être appliquée pour le budget programme 2016–2017, faisant appel à un processus ascendant robuste de planification et à un chiffrage réaliste des coûts des produits, sur la base de rôles et responsabilités clairement définis aux trois niveaux de l'OMS.

= = =